

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
(CSRPN)
de la région Nouvelle-Aquitaine

Rapport d'activités 2022



SOMMAIRE

1 – Le CSRPN NA en 2022.....	3
1-1 - La composition du CSRPN : son renouvellement en 2022.....	3
1-2 - Le fonctionnement et l'organisation du CSRPN NA.....	3
1-3 - Les séances du CSRPN en 2022 : calendrier et participation.....	5
2 – Les activités du CSRPN NA en 2022.....	6
2-1 - Le récapitulatif des saisines et contributions.....	6
2-2 - Les autres informations diverses abordées en séance (sans avis prononcés).....	8
2-3 - La représentation du CSRPN dans des commissions ou instances.....	8
2-4 - Les perspectives 2023.....	8
3 – Le mot du Président.....	9
Annexe 1 Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 portant désignation des membres du CSRPN N-A.....	10
Annexe 2 Correspondants et délégués.....	20
Annexe 3 Liste des membres de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) de Nouvelle-Aquitaine.....	21
Annexe 4 Liste des avis émis par la CSRPN.....	22
Annexe 5 Avis rendus par le CSRPN sur les demandes de dérogation espèces protégées en 2022.....	23

Ce rapport d'activités est dédié à Serge Barande qui nous a quittés brutalement en octobre 2022. Serge était membre du CSRPN depuis de nombreuses années. Le CSRPN et la DREAL ont une pensée émue pour lui et sa famille et tiennent à honorer son engagement dans les différents travaux qu'il a menés au sein de cette instance et plus globalement en faveur de la conservation du patrimoine naturel.

1 – LE CSRPN NA EN 2022

1-1 - La composition du CSRPN : son renouvellement en 2022

Conformément à la loi n° 2016-1087 dite « Loi Biodiversité » du 8 août 2016, codifiée à l'article L.411-5 du code de l'environnement, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine a été institué par arrêté préfectoral le 14 juin 2017 (annexe 1).

Arrivé au bout de son mandat de cinq années, il a été renouvelé le 15 juin 2022 par arrêté préfectoral portant renouvellement du CSRPN NA (annexe 1).

Le nombre de membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel prévu à l'article L.411-1-A est fixé par le préfet de région selon l'article 4 du décret n°2018-686 du 01/08/2018, après avis de l'assemblée délibérante de la collectivité régionale.

Initialement composé de 50 membres par l'arrêté du 14 juin 2017, il ne comprenait plus avant le renouvellement, début 2022, que 43 membres, suite à 7 démissions les années précédentes.

Depuis son renouvellement, le CSRPN est maintenant composé de 45 membres (44 membres fin 2022 suite au décès de M. Barande survenu en octobre 2022). Parmi les 45 membres du CSRPN, 16 ont été nommés pour la première fois au sein de cette instance (soit 36% de renouvellement).

Ce rapport présente les activités du mandat 2017-2022 du 1^{er} janvier au 14 juin 2022 et, à compter du 15 juin, les activités du mandat 2022-2027.

La séance plénière d'installation s'est déroulée le 23 juin 2022 à Orignolles, en Charente-Maritime. Elle a notamment permis de rappeler les missions et le fonctionnement du CSRPN et d'élire le Président et les vice-Présidents du CSRPN :

- Christian ARTHUR, Président du CSRPN Nouvelle-Aquitaine ;
- Michel METAIS, vice-président du CSRPN-NA, en charge du CST de Poitiers ;
- Olivier NAWROT, vice-président du CSRPN-NA, en charge du CST de Limoges ;
- Laurent SOULIER, vice-président du CSRPN-NA, en charge du CST de Bordeaux ;
- Laurent CHABROL, en charge de la commission aménagements.

Le règlement intérieur, validé également lors de cette séance plénière, décrit les modalités de fonctionnement du CSRPN Nouvelle-Aquitaine pour le mandat 2022-2027.

1-2 - Le fonctionnement et l'organisation du CSRPN NA

- Le secrétariat du CSRPN NA

Dans le cadre de ses missions de secrétariat du CSRPN, la DREAL se charge notamment de :

- **la préparation** des séances et de l'ordre du jour, des échanges avec le Conseil régional pour fixer l'ordre du jour ;
- **la rédaction et transmission** des comptes-rendus et des convocations du CSRPN, ainsi que de **la mise en forme définitive** des décisions et des avis du CSRPN et des rapports d'activités annuels ;
- **la mise en œuvre d'une plateforme collaborative sécurisée, RESANA**, qui présente notamment l'ensemble des avis émis, les comptes-rendus des séances et réunions externes, les textes réglementaires, les documents préparatoires aux séances, les documents de référence, voire les publications personnelles des conseillers ;
- **l'établissement des tableaux de suivi des courriers et des avis** émis par le CSRPN ;

- la centralisation du courrier adressé au CSRPN ;
- l'actualisation de la page internet de la DREAL NA dédiée au CSRPN.

L'espace d'échanges RESANA a été largement utilisé. Sur cette plateforme, les membres du CSRPN peuvent retrouver l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement du CSRPN, aux réunions organisées ou encore les arrêtés préfectoraux pris suite à leurs avis.

- La commission Aménagement et les experts délégués (Dérogations Espèces Protégées : dossiers au titre du L.411-2 du CE)

Les règlements intérieurs du CSRPN considèrent comme « affaires courantes » au titre du 4° de l'article L.411-2 du CE, toutes les demandes soumises pour avis réglementaire au CSRPN selon l'arrêté ministériel du 12 janvier 2016. Ils précisent le rôle de la commission aménagement et des experts délégués.

Les experts délégués désignés sont :

Mandat 2017-2022	Christian ARTHUR, Laurent CHABROL, Michel METAIS et Olivier NAWROT
Mandat 2022-2027	Christian ARTHUR, Laurent CHABROL, Michel METAIS, Olivier NAWROT et Laurent SOULIER

Une formation des membres de la commission aménagement (ouverte à l'ensemble des membres du CSRPN) sur les demandes de dérogations espèces protégées s'est tenue le 15 septembre 2022.

- Les correspondants et les rapporteurs

Les membres du CSRPN peuvent être sollicités à l'extérieur pour participer à des groupes de travail ou à des comités de pilotage.

Préalablement à l'examen des sujets en séances, un ou plusieurs rapporteurs peuvent préparer le travail du CSRPN.

Les correspondants et les rapporteurs désignés sont précisés à l'annexe 2.

- Les groupes de travail

Lors du mandat 2017-2022, le CSRPN s'était doté de quatre groupes de travail (Mer et littoral, Bio-évaluation des espèces et habitats, ZNIEFF et Patrimoine géologique).

Lors du mandat 2022-2027, le CSRPN s'est doté de trois groupes de travail (Mer et littoral, Bio-évaluation des espèces et habitats et ZNIEFF).

En 2022, seul le GT Bio-évaluation des espèces et habitats s'est réuni, et ce à deux reprises.

- La commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)

La CRPG NA, composée de 25 membres (annexe 3), s'est réunie 4 fois en 2022.

Ces séances ont permis notamment la poursuite de l'inventaire du patrimoine géologique de Nouvelle-Aquitaine. En 2022, 41 sites ont été validés au niveau régional.

Une séance « terrain » d'homogénéisation des pratiques s'est déroulée sur 2 jours en Charente-Maritime, les 7 et 8 avril 2022. Les membres ont visité 5 sites lors de ces journées.

Le secrétariat scientifique est assuré et coordonné en 2022 par la DREAL, la RNN Saucats-la-Brède, la Communauté de communes du Thouarsais, Hubert BRIL et Jean-Pierre PLATEL.

- Le vote électronique

L'absence de quorum ou l'obligation de répondre à une urgence peut conduire le CSRPN à prendre des avis par la voie d'un vote électronique.

En 2022, deux votes électroniques ont été organisés concernant un projet d'extension du site Natura 2000 des abîmes de la Fage (19) et la grille de bio-évaluation des RNR.

1-3 - Les séances du CSRPN en 2022 : calendrier et participation

Dix-huit réunions se sont tenues en 2022 soit en moyenne 1,5 réunions par mois :

- 5 séances régionales dites séances plénières ;
- 5 CST-Bordeaux ;
- 3 CST-Limoges ;
- 5 CST-Poitiers.

**CST : conseil scientifique territorial*

En sus de ces 18 réunions, 12 séances de la commission aménagement se sont tenues en 2022 (voir ci-dessous le calendrier des réunions).

Enfin, pour coordonner et faciliter ce travail, une réunion de Bureau (Président, vice-Présidents et secrétariat CSRPN) et une réunion du secrétariat CSRPN se sont déroulées chaque trimestre.

Date	Séance régionale dite plénière	CST-Bordeaux	CST-Poitiers	CST-Limoges	Commission aménagement
11/01/22					
14/01/22					
01/02/22					
08/02/22					
10/02/22					
01/03/22					
03/03/22					
10/03/22					
05/04/22					
13/04/22					
14/04/22					
10/05/22					
17/05/22					
31/05/22					
09/06/22					
14/06/22					
23/06/22					
29/07/22					
26/08/22					
20/09/22					
22/09/22					
27/09/22					
04/10/22					
13/10/22					
18/10/22					
08/11/22					séance annulée
15/11/22					
22/11/22					
01/12/22					
06/12/22					
14/12/22					

Tableau 1 : Calendrier des réunions en 2022

La participation moyenne des membres du CSRPN en présence effective, sur l'ensemble des séances, est proche de **30% soit 13 personnes en moyenne** par séance (avec un maximum de présence lors de la séance plénière d'installation du 23/06/2022 avec **30 personnes**). Ce résultat est supérieur à celui de l'année précédente, qui avait vu une participation moyenne effective de 25% et un maximum de 21 personnes présentes lors de la séance plénière du 23/02/2021.

Dates	Dénomination	Présents	Mandats	Votants	Nbr de membres	Quorum	% de présents	% de votants	atteinte du quorum
11/01/22	CSRPN Plénière	23	12	35	43	22	53,49	81,40	quorum sans mandat
01/02/22	CSRPN - CST Bordeaux	11	14	25	43	22	25,58	58,14	quorum avec mandat
08/02/22	CSRPN - CST Poitiers	11	17	28	43	22	25,58	65,12	quorum avec mandat
01/03/22	CSRPN - CST Limoges	11	19	30	43	22	25,58	69,77	quorum avec mandat
10/03/22	CSRPN Plénière	17	13	30	43	22	39,53	69,77	quorum avec mandat
05/04/22	CSRPN - CST Bordeaux	9	18	26	43	22	20,93	60,47	quorum avec mandat
14/04/22	CSRPN - CST Poitiers	8	24	24	43	22	18,60	55,81	quorum avec mandat
17/05/22	CSRPN Plénière	18	16	34	43	22	41,86	79,07	quorum avec mandat
31/05/22	CSRPN - CST Bordeaux	5	19	15	43	22	11,63	34,88	quorum avec mandat
09/06/22	CSRPN - CST Poitiers	8	26	24	43	22	18,60	55,81	quorum avec mandat
23/06/22	CSRPN Plénière	30	0	30	45	23	66,67	66,67	quorum sans mandat
22/09/22	CSRPN - CST Limoges	14	20	34	45	23	31,11	75,56	quorum avec mandat
27/09/22	CSRPN - CST Bordeaux	13	20	30	45	23	28,89	66,67	quorum avec mandat
04/10/22	CSRPN - CST Poitiers	9	20	27	45	23	20,00	60,00	quorum avec mandat
18/10/22	CSRPN Plénière	27	14	41	45	23	60,00	91,11	quorum sans mandat
15/11/22	CSRPN - CST Bordeaux	12	25	36	44	22	27,27	81,82	quorum avec mandat
01/12/22	CSRPN - CST Limoges	8	23	24	44	22	18,18	54,55	quorum avec mandat
06/12/22	CSRPN - CST Poitiers	9	23	27	44	22	20,45	61,36	quorum avec mandat
	Moyenne	13,00	16,67	27,39			29,64	62,59	

Tableau 2 : Récapitulatif des membres présents/absents lors des séances plénières et des CST en 2022

Si on intègre les procurations données, l'expression des membres du CSRPN peut se mesurer en moyenne **à hauteur de 62,5 %**, valeur similaire à celle de 2021 (62%). Néanmoins, les 70 % de votants ont été dépassés à cinq reprises contrairement à 2021 où ce chiffre n'avait été dépassé qu'une seule fois.

2 – LES ACTIVITÉS DU CSRPN NA EN 2022

2-1 - Le récapitulatif des saisines et contributions

L'ensemble des avis émis par le CSRPN sont disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/decisions-et-avis-r4275.html>.

Les avis sont adressés au Président du Conseil régional et au Préfet de Région, ainsi qu'aux pétitionnaires et aux acteurs concernés.

Les dossiers examinés (hors affaires courantes)

44 dossiers ont été examinés en 2022 et font suite à :

- 33 saisines de l'État ;
- 7 saisines de la Région ;
- 2 saisines conjointes de l'État et de la Région ;
- 2 auto-saisines.

Huit avis ont porté sur des plans de gestion de RNN ou RNR, quatre sur des travaux en RN, dix sur la validation de ZNIEFF, deux sur des projets d'APPB, deux sur le patrimoine géologique, le reste sur des sujets divers. Trente-et-un avis sont favorables (avec ou sans remarque), dix sont favorables sous conditions et trois sont défavorables. L'ensemble des décisions et avis rendus en 2022 figure en annexe 4. Deux de ces avis ont été rendus en tant que conseil scientifique de RNN.

En 2022, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine a aussi produit, par auto-saisine :

- un avis sur la méthodologie de l'étude ENERPLAN « impact du photovoltaïque », diffusée par les bureaux d'étude et industriels aux élus de la région (les CSRPN PACA et Occitanie se sont également auto-saisie sur ce sujet) ;
- un avis sur les risques engendrés sur le patrimoine naturel par l'incitation de l'implantation d'essences exotiques forestières.

On constate aussi que le CSRPN est de plus en plus sollicité, les saisines peuvent concerner de nouvelles thématiques (opération innovante Natura 2022, aires protégées...), l'accompagnement de projets (élaboration des plans de gestion) ou l'expertise sur divers dossiers (planification de l'éolien terrestre, mesures compensatoires de la LGV Tours-Bordeaux...).

Les demandes de dérogation relative aux espèces protégées (affaires courantes)

En 2022, le CSRPN a rendu 53 avis sur des dossiers de demande de dérogation au titre du L.411-2 du code de l'environnement. Un bilan synthétique des avis et décisions rendus au cours de l'année 2022 par les experts délégués et la commission Aménagement est présenté dans le tableau ci-dessous. Tous les avis sont listés en annexe 5.

	16	17	79	86	19	23	87	24	33	40	47	64	N-A
Dossiers scientifiques cas 1	0	2	1	0	0	0	0	1	6	1	0	1	9*
Dossiers aménagement cas 2	0	1	2	3	0	0	1	4	1	0	0	0	12
Dossiers aménagement cas 3	0	5	1	0	0	0	0	5	10	6	4	2	32*
Total	0	8	4	3	0	0	1	10	17	7	4	3	53*

* : 3 cas 1 couvrent deux départements (33, 40), (24, 33), (17, 79) ; 1 cas 3 couvre deux départements (24, 47)

Tableau 3 : Nombre de dossiers de dérogation, par nature et par département, en Nouvelle-Aquitaine en 2022

Au total, en 2022, sur 53 avis rendus, environ 17 % ont reçu un avis favorable simple ou avec recommandations (tacite compris), 62 % un avis favorable sous conditions et 21 % un avis défavorable.

Répartition des avis selon les catégories :

- Cas 1 - avis sur travaux scientifiques : 45 % d'avis favorable simple et 45 % d'avis favorable sous conditions ;
- Cas 2 – cohabitation patrimoine naturel et activités humaines : 73 % d'avis favorable sous conditions, dont 4 avis tacites ;
- Cas 3 – projets d'aménagement : 62 % d'avis favorables sous conditions et 31 % d'avis défavorables.

À noter que 8 des 11 dossiers concernant les « cas 2 » portent sur une demande de destruction de nids d'hirondelles, le plus souvent en lien avec une rénovation thermique de bâtiments.

À noter également qu'aucun dossier de demande de dérogation pour la création de parcs éoliens en Nouvelle-Aquitaine n'a été soumis pour examen au CSRPN.

2-2 - Les autres informations diverses abordées en séance (sans avis prononcés)

Par ailleurs, des informations ont été présentées en séances permettant des échanges pour renforcer et/ou améliorer les projets :

- Présentation du projet CarHab (Cartographie des habitats) (CSRPN - 11/01/22) ;
- Suivi des mesures compensatoires – LGV SEA (CSRPN - 11/01/22) ;
- Note lotier et DDEP (CSRPN - 11/01/22) ;
- Déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées en N-A (CSRPN - 10/03/22) ;
- Cartographie des zones favorables et planification de l'éolien terrestre (CSRPN - 10/03/22 et 18/10/22) ;
- Cahier des charges pour la gestion des tonnes de chasse (CST-B - 27/09/22) ;
- Échanges sur le projet de création d'un PNR des Monts d'Ambazac (CST-L - 01/12/22) ;
- Projet photovoltaïque de Biard : point étape sur le dossier (CST-P - 04/10/22).

Tout au long de l'année, le CSRPN a aussi fait l'objet de nombreux échanges sur son fonctionnement : son règlement intérieur, l'organisation de la DREAL, la désignation de rapporteurs, l'indemnisation des membres, la présentation du rapport d'activités, le renouvellement des membres du CSRPN ou encore le calendrier des séances 2023.

Alice-Anne Médard, Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement s'est entretenue avec le CSRPN lors de la séance plénière du 18 octobre 2022.

Lors des différentes séances, le CSRPN n'a pas émis de souhaits ou de suggestions d'ordre général auprès de la DREAL NA afin de faciliter son fonctionnement.

2-3 - La représentation du CSRPN dans des commissions ou instances

Les membres représentent le CSRPN tout au long de l'année lors de différents commissions ou instances : Conseil Maritime de Façade (CMF), comités de gestion RNR-RNN, certains COPIL Natura 2000, conseil éolien en mer, visites de sites, commissions départementales aires protégées (CDAP), comité régional de biodiversité (CRB).

Le CSRPN est également désigné comme conseil scientifique de plusieurs réserves nationales (annexe 2).

2-4 - Les perspectives 2023

Elles sont relativement importantes avec notamment :

- 17 réunions prévues du CSRPN (plénières et CST) ;
- 9 séances prévues de la commission aménagement ;
- l'organisation d'une réunion bilan entre les membres de la commission aménagement et les chargés de mission DREAL sur les demandes de dérogations espèces protégées ;
- le suivi des suites données aux avis du CSRPN ;
- la contribution au plan d'action territorial de Nouvelle Aquitaine, déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) dans chaque département de la région ;
- le renforcement du lien entre le CSRPN N-A et le CNPN ;
- des sessions de formation ou d'acculturation sur les thématiques cœurs du CSRPN suite à son renouvellement.

3 – Le mot du Président

Les CSRPN, institués par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, ont fêté 20 ans en 2022. En 2020, suite au décret du 12 décembre 2019 portant sur la simplification des procédures d'autorisation environnementale, la déconcentration et le transfert de l'examen des demandes de dérogation à la protection des espèces protégées ont profondément modifié le fonctionnement des CSRPN et du CNPN. Les années 2020 et 2021 ont été des années de mise en place de ce nouveau fonctionnement, stabilisé en 2022.

Les CSRPN sont constitués de spécialistes désignés *intuitu personae* pour leurs compétences scientifiques, tous bénévoles, certains prenant sur leur temps de congé les journées dévolues à cet exercice d'expertise consultative en faveur du patrimoine naturel.

En 2022, ce sont 313 journées que ces bénévoles ont mis à la disposition de la société (hors temps passé à l'examen préalable des dossiers). Il convient d'y ajouter au minimum 52 journées pour l'examen des dossiers de dérogation, ainsi que le temps passé en groupes de travail ou lors de l'exercice des mandats que ces bénévoles ont acceptés. Au total une centaine d'avis ont ainsi été formulés.

Puisse leur investissement être reconnu et surtout transcrit dans les politiques publiques pour une meilleure conservation de la biodiversité...

En 2023, quelques gros chantiers attendent le CSRPN. Outre le développement de la Stratégie Régionale Aires Protégées, enjeu majeur pour l'aménagement du territoire néo-aquitain, le développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accélération des ENR votée en novembre 2022, avec ses conséquences quant à l'implantation du photovoltaïque et de l'éolien, tant terrestre que maritime, avec le corollaire de la compensation en milieu marin, la montée en puissance des ZNIEFF et de Natura 2000 en mer, le renouveau de la forêt en Nouvelle-Aquitaine suite aux incendies de 2022 et le challenge des orientations à retenir, le nécessaire complément à apporter aux inventaires et à la connaissance de la biodiversité, certains pans de celle-ci étant encore très mal connus sur notre territoire, et la remise à niveau à la nouvelle échelle de la région des outils de conservation, dont les Listes rouges... autant de sujets passionnants qui mobiliseront l'attention du CSRPN en 2023... et après...

Je remercie les membres du CSRPN d'une part pour leur investissement, qui dépasse bien souvent la simple présence en séance, mais d'autre part aussi pour leur écoute réciproque qui, à l'occasion des échanges au cours de cette année, a permis de travailler ensemble dans un climat de confiance et de respect mutuel, avec un enrichissement respectif et une qualité d'analyse des dossiers. En espérant que l'année 2023 se déroule aussi bien...

Au nom de l'ensemble des membres du CSRPN, j'adresse nos remerciements à l'équipe de la DREAL, qui assure, souvent avec le sourire ..., les tâches ingrates d'intendance et secrétariat, et nous permet de travailler dans la convivialité et la bonne humeur.

Le Président du CSRPN NA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Arthur', written over a light grey rectangular background.

Christian ARTHUR

Annexe 1

Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 portant désignation des membres du CSRPN N-A



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
Service Patrimoine Naturel

Arrêté

portant désignation des membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde

- Vu** le Code de l'environnement, et notamment pour la partie législative, les articles L411-1 A III, et pour la partie réglementaire, les articles R411-22 à R411-29 et D414-30 et D416-8,
- Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 109-III,
- Vu** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
- Vu** le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde,
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives,
- Vu** la délibération favorable n° 2017.1041.CP de la commission permanente du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15/05/17 sur la proposition de liste des membres proposée par M. le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant qu'il convient de renouveler la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine, et que les candidatures retenues répondent aux besoins de ce conseil scientifique en termes de compétences dans les diverses disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres et fluviaux et de connaissance du territoire régional,

Sur la proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CSRPN) est renouvelée. Ce conseil scientifique est constitué des 50 membres suivants, désignés *intuitu personæ* pour leur compétence scientifique :

Civilités	Nom Prénom	Disciplines et Compétences	Sites
M	ALARD Didier	Botanique, Phytosociologie	Bordeaux
M	AMELOT Xavier	Géographie, Géomatique	Bordeaux
M	ARTHUR Christian	Entomologie, Herpétologie, Ornithologie, Mammalogie	Bordeaux
M	BARANDE Serge	Entomologie, Herpétologie, Ornithologie, Mammalogie, Aménagement du territoire, Migrations aviaires	Bordeaux
Mme	BENEST Fabienne	Ecologie forestière et dunaires	Bordeaux
M	BERRONEAU Matthieu	Batrachologie, Herpétologie, Ecologie animale, Cartographie des Habitats naturels, Télémétrie	Bordeaux
M	BRAMARD Michel	Hydrogéologie, Hydromorphologie, Invertébrés aquatiques, Astacologie, Ichtyologie, Génie Ecologique	Poitiers
Mme	BRERET Martine	Algologie	Poitiers
M	CAHUZAC Bruno	Géologie, Paléontologie, Stratigraphie, Pétrographie sédimentaire, Micropaléontologie, Géologie et sédimentologie, Géomorphologie, Dynamique des paysages, Gestion du géopatrimoine (conservation, médiation), Botanique	Bordeaux
Mme	CAMPAS Thérèse	Botanique, Education à l'environnement, Gestion de milieux	Bordeaux
M	CASTEGE Iker	Ornithologie, Mammalogie, Mammifères marins, Ecologie marine, Muséologie	Bordeaux
M	CAZE Grégory	Botanique, Phytosociologie, Cartographie des Habitats naturels	Bordeaux
M	CHABROL Laurent	Botanique, Phytosociologie, Entomologie, Cartographie des Habitats naturels	Limoges
M	CHAMBORD Romain	Entomologie	Limoges
M	CHERY Philippe	Pédologie, Agri-Environnement	Bordeaux
M	COTREL Nicolas	Entomologie, Batrachologie, Aménagement du territoire, Gestion de milieux	Poitiers
M	COUDERCHET Laurent	Géographie, Télédétection et SIG, données environnementales	Bordeaux
Mme	COURTIN-NOMADE Alexandra	Géologie terrains cristallins, Géologie, Paléontologie, Stratigraphie, Pétrographie sédimentaire	Limoges
M	DAVITOGU Yann	Hydromorphologie, Astacologie, Ichtyologie, Ecologie aquatique (eaux douces), Ecologie fonctionnelle des milieux aquatiques, Espèces exotiques envahissantes, Gestion de milieux	Poitiers
Mme	De CASAMAJOR Marie Noëlle	Invertébrés marins (Malacofaune, Crustacés, Annelides), Ichtyologie, Ecologie marine, Ecologie des invertébrés marins benthiques, Plongée professionnelle	Bordeaux

M	DORFIAC Matthieu	Batrachologie, Chiroptérologie	Poitiers
M	DUCEPT Samuel	Entomologie, Education à l'environnement	Poitiers
M	FICHET Denis	Invertébrés marins (Malacofaune, Crustacés, Annelides), Ecologie marine, Ecologie des invertébrés marins benthiques	Poitiers
M	FY Frédéric	Botanique, Phytosociologie	Poitiers
M	GAILLED RAT Miguel	Invertébrés aquatiques, Malacologie continentale, Entomologie, Ichtyologie, Batrachologie, Herpétologie, Mammalogie	Poitiers
Mme	GOUEL Sophie	Botanique, Phytosociologie	Poitiers
M	HARGUES Régis	Ecologie aquatique (eaux douces)	Bordeaux
M	JEMIN Julien	Batrachologie, Herpétologie, Mammalogie, Chiroptérologie	Limoges
M	JOURDE Jérôme	Invertébrés marins (Malacofaune, Crustacés, Annelides), Ecologie marine, Ecologie des invertébrés marins benthiques, Cartographie des Habitats naturels, Protocoles de suivi et d'échantillonnage	Poitiers
M	JOURDE Philippe	Malacologie continentale, Entomologie, Herpétologie, Ornithologie, Mammalogie, Bioacoustique	Poitiers
M	LABROUSSE Pascal	Botanique, Mycologie	Limoges
M	LEBRETON Alexis	Botanique, Espèces exotiques envahissantes, Droit de l'environnement	Limoges
M	LECONTE Michel	Invertébrés marins (Malacofaune, Crustacés, Annelides), Entomologie, Ornithologie, Mammalogie, Ecologie marine, Ecologie des invertébrés marins benthiques, Ecologie animale, Ecologie montagnarde	Bordeaux
M	LEFORT Thibault	Botanique, Cartographie des Habitats naturels	Poitiers
Mme	LENCROZ Muriel	Lichenologie, Education à l'environnement	Limoges
M	LEUCHTMANN Maxime	Arachnologie, Ornithologie, Chiroptérologie	Poitiers
M	METAIS Michel	Ornithologie	Poitiers
M	MONTES Eric	Ecologie animale, Ethologie, Aménagement du territoire	Bordeaux
M	NAUDON David	Malacologie continentale, Ornithologie, Education à l'environnement	Limoges
M	NAWROT Olivier	Botanique, Phytosociologie, Cartographie des Habitats naturels	Limoges
M	PLATEL Jean Pierre	Géologie et sédimentologie, Géomorphologie, Géologie Structurale, Tectonique, Gestion du géopatrimoine (conservation, médiation), Liens entre géologie et biotopes végétaux, Hydrogéologie	Bordeaux

M	PONCET Didier	Géologie, Paléontologie, Stratigraphie, Pétrographie sédimentaire, Géomorphologie, Géologie Structurale, tectonique, Gestion du géopatrimoine (conservation, médiation)	Poitiers
Mme	RABIET Marion	Géochimie et qualité des eaux, Ecologie fonctionnelle des milieux aquatiques	Limoges
M	ROGER Jérôme	Ornithologie	Limoges
M	SARDIN Jean-Pierre	Entomologie, Ornithologie, Mammalogie, Ecologie générale	Poitiers
M	SELLIER Yann	Botanique, Mycologie, Lichenologie, Entomologie	Poitiers
M	SOULET David (DS) / CST-B	Entomologie, Gestion de milieux	Bordeaux
M	SOULIER Laurent	Invertébrés marins (Malacofaune, Crustacés, Annelides), Ichtyologie, Mammifères marins	Bordeaux
M	VERSANNE-JANODET Sébastien	Invertébrés aquatiques, Entomologie, Ichtyologie, Ecologie aquatique (eaux douces)	Limoges
Mme	VIGOT Marion	Agri-Environnement	Poitiers

Les positions et avis des membres du CSRPN n'engagent qu'eux et en aucune manière les organismes auxquels ils appartiennent.

ARTICLE 2

Le mandat des membres du CSRPN est de 5 ans

Si l'un des membres vient à démissionner, à suspendre ses activités ou à décéder, son remplaçant est désigné selon les modalités de l'article L411-1 A III. Le mandat du remplaçant prend fin lors du renouvellement du CSRPN dans son ensemble.

ARTICLE 3

Le CSRPN sera obligatoirement consulté dans les cas prévus aux codes en vigueur, notamment au code de l'environnement, ainsi qu'au titre des dispositions réglementaires prévoyant l'avis du CSRPN.

En application de l'article R332-18, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel peut tenir lieu de conseil scientifique des réserves naturelles nationales.

En application de l'article R411-23 du Code de l'environnement, outre les cas de consultation obligatoire prévus par la réglementation en vigueur, le CSRPN pourra être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du conseil régional sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur :

- la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour,
- les propositions de listes régionales d'espèces protégées prévues à l'article L411-2,
- les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats prévues à l'article L414-8,
- toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L414-1.

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, pour l'examen des demandes de dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 et à la condition que ces demandes portent sur des affaires courantes dont les catégories ont été préalablement définies par le président de ce conseil, peut accorder une délégation à l'un de ses membres afin de donner un avis au préfet ou, dans les cas prévus aux articles R.411-7 et R.411-8, au ministre chargé de la protection de la nature. Ce membre rend compte régulièrement au conseil de l'exercice de cette délégation.

Les avis des experts délégués n'ont pas à être entérinés par le CSRPN plénier.

ARTICLE 4

Le CSRPN peut délibérer valablement si la moitié au moins des membres sont présents y compris les membres participant aux débats par conférence téléphonique ou audiovisuelle ou membres ayant donné mandat dans la limite de deux mandats par membre.

Si le quorum n'est pas atteint, après une nouvelle convocation sur le même ordre du jour, le délibéré est valable sans condition de quorum.

ARTICLE 5

Lors de la réunion d'installation, les membres du CSRPN élisent en leur sein, à la majorité absolue des membres présents, un président et, éventuellement, un ou plusieurs vice-présidents.

ARTICLE 6

Le CSRPN se dote d'un règlement intérieur, prévu à l'article R.411-27 du code de l'environnement, et qui définit ses modalités d'organisation.

ARTICLE 7

Le CSRPN est saisi par le préfet de région, le président du conseil régional ou par "auto saisine", conformément à l'article R411-24 du Code de l'environnement.

Il est également saisi pour les consultations obligatoires prévues par les divers textes réglementaires.

Il est convoqué et les documents nécessaires à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour lui sont transmis par tous moyens y compris par télécopie ou courrier électronique dans les délais fixés par le règlement intérieur.

Le président du CSRPN peut appeler à participer aux séances du conseil ou de ses groupes de travail, à titre consultatif, toute personne susceptible de l'éclairer.

ARTICLE 8

Les avis sont émis à la majorité des membres présents ; en cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Un membre ne peut pas participer à la délibération s'il a un intérêt personnel à l'affaire en objet. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de la délibération s'il n'est pas établi que la participation de ce membre est restée sans influence sur la délibération.

ARTICLE 9

Le secrétariat du CSRPN est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine qui chaque année proposent à l'approbation du CSRPN un compte-rendu d'activité de l'année précédente.

ARTICLE 10

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal qui indique les questions traitées au cours de la séance et le sens de chacune des délibérations. Tout membre peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu. L'avis est transmis à l'autorité compétente pour prendre la décision.

ARTICLE 11

Les membres du CSRPN sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements pour les réunions ou les missions ou réunions pour lesquelles ils sont invités ou missionnés dans le cadre des travaux de cette instance, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Les membres du CSRPN, désignés par la délégation prévue à l'article 3, sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements pour les réunions ou les missions pour lesquels ils sont invités ou missionnés dans le cadre des travaux de cette instance, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat après accord de l'administration.

Les membres de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique désignés par le CSRPN sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements pour les missions ou réunions pour lesquelles ils sont missionnés ou invités dans le cadre des travaux de cette instance, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

ARTICLE 12

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Une copie de l'arrêté sera adressée :

- aux membres nommés,
- aux préfets des départements de la région,
- au président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- aux présidents des conseils départementaux de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne, et de la Haute-Vienne.

Il sera publié sur le site internet de la DREAL.

Bordeaux, le 14 JUIN 2017
Le Préfet de Région

Stéphane DARTOUT

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

Arrêté du **- 1 JUIN 2022**

portant renouvellement du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Nouvelle-Aquitaine

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code l'environnement, en particulier les articles L.411-1-A et R. 411-22 à R. 411-30 relatifs au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 juin 2017 portant création du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la circulaire DNP/CC n° 2004-1 du 26 octobre 2004 relative à la mise en œuvre du décret n°2004-292 du 26 mars 2004 relatif au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'instruction technique du 9 décembre 2020 relative à la mise en œuvre de la déconcentration des avis du CNPN au profit des CSRPN ;

VU l'avis du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 9 mai 2022 ;

VU l'avis du Muséum national d'Histoire naturelle du 18 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté préfectoral régional du 14 juin 2017 nomme les membres du CSRPN Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 5 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine, et que les candidatures retenues répondent aux besoins de ce conseil scientifique en termes de compétences dans les diverses disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins et de connaissance du territoire régional ;

Sur la proposition de la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

Article premier : Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la région Nouvelle-Aquitaine est renouvelé à partir du 15 juin 2022.

Article 2 : Le CSRPN est constitué de spécialistes désignés *intuitu personae* pour leurs compétences scientifiques, en particulier dans les universités, les organismes de recherche, les sociétés savantes et les muséums régionaux. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins.

Il est constitué des 45 spécialistes suivants :

NOM	Compétences
ARTHUR Christian	Mammifères, Oiseaux, Amphibiens-Reptiles, Rhopalocères, Odonates, gestion des milieux naturels, évaluation patrimoniale des espaces, géomatique et analyse spatiale
BARANDE Serge	Faune et habitats, écologie fonctionnelle, Aménagement du territoire, Réglementation environnement, Aménagement des milieux naturels
BARNEIX Marie	Gestion des données, Bioévaluation et statuts des espèces, Naturaliste : herpétologie, mammifère, ornithologie et plus spécifiquement grande faune
BISSOT Romain	Botanique, Phytosociologie, Écologie et agro-écologie, Agronomie
BOSC Alexandre	Gestion durable des forêts, Impact des changements climatiques sur les couverts forestiers, bilan carbone des couverts végétaux
BRAMARD Michel	Poissons d'eau douce, Astacologie, Hydromorphologie des cours d'eau, Génie écologique
BUR Sébastien	Gestion de milieux naturels, Flore vasculaire, Amphibiens, Acquisition/Traitement de données
CAMPAS Thérèse	Gestion de milieux, éducation à l'environnement, Botanique, agri-environnement
CASTEGE Iker	Oiseaux marins, cétacés, Aires Marines Protégées, Biologie de la conservation
CAZE Grégory	Botanique, phytosociologie, bioévaluation, cartographie des habitats naturels
CHABROL Laurent	Entomologie, Botanique, Phytosociologie, cartographie des habitats naturels
CHAMBORD Romain	Entomologie
CHAUVIN Christian	Écologie aquatique, Phanérogames- bryophytes- algues aq., Surveillance et évaluation des milieux aquatique, Politiques publiques Eau en France et Europe
COTREL Nicolas	Lépidoptères, Rhopalocères, Odonates
DAVITOGU Yann	Ichtyologie, Écologie aquatique, Espèces Exotiques Envahissantes aquatiques, Gestion de milieux aquatiques, Hydromorphologie
DE CASAMAJOR Marie-Noëlle	Biodiversité marine, Macroalgues, Invertébrés benthiques, substrats rocheux, poissons marins, habitats benthiques
DORFIAC Matthieu	Herpétologie, ornithologie, mammifères, chiroptères, odonates
DUCEPT Samuel	Entomologie (Rhopalocères, Hétérocères, Odonates, Orthoptères)
FY Frédéric	Botanique, Phytosociologie, gestion des milieux naturels

GAILLEDROT Miguel	Herpétologie, Mammalogie, Odonatologie, Bivalves, Milieux aquatiques
GUERBAA Karim	Arachnologie, Odonatologie, Gestion des milieux, Gestion durable des forêts, Ornithologie, Mammalogie, Herpétologie
GUISIER Rémi	Botanique, Phytosociologie, Cartographie des habitats, bryologie
JAMONEAU Aurélien	Écologie aquatique, Écologie forestière, Écologie des communautés, Écologie de la conservation et de la restauration, Biologie marine
JEMIN Julien	Herpétologie, Mammalogie, Chiroptérologie
JOURDE Jérôme	Habitats benthiques littoraux Macrofaune benthique marine,
LABROUSSE Pascal	Botanique, Mycologie
LAFON Pierre	Phytosociologie et habitats (habitats d'intérêt communautaire), Flore vasculaire, Charophytes, cartographie des végétations
LATRY Lise	Invertébrés marins (Annélides, Crustacés, Mollusques, Echinodermes), Végétation aquatique (Herbiers de zostères naines et marines), Ornithologie (Limicoles côtiers), Identification et cartographie des habitats benthiques, Écologie benthique
LEBRETON Alexis	Espèces exotiques envahissantes, Botanique, droit de l'environnement
LECONTE Michel	Écologie montagnarde, Écologie littorale et estuarienne
LEGEAY Alexa	Écologie aquatique, Écologie marine, Malacologie (eau douce), Astacologie, Macroinvertébrés, Statistiques et échantillonnage
LENCROZ Murielle	Lichenologie, sciences de l'éducation à l'environnement
LEROY Stephen	Botanique, Caractérisation des habitats, Phytosociologie
LEUCHTMANN Maxime	Chiroptérologie, ornithologie, arachnologie, gestion des espaces naturels, développement éolien
METAIS Michel	Ornithologie, écologie des milieux humides, écologie des milieux littoraux et aquatiques
MONTES Eric	Écologie animale, Dynamique des populations, Gestion des milieux naturels, Protocoles, échantillonnage et statistiques
NAUDON David	Malacologie continentale, Ornithologie, Éducation à l'environnement
NAWROT Olivier	Botanique, habitats naturels, doctrine ERC
RABIET Marion	Qualité des milieux aquatiques, Cycle du phosphore dans le compartiment aquatique : problématique de l'eutrophisation des masses d'eau
SARDIN Jean-Pierre	Écologie, Ornithologie, Mammalogie, Odonatologie, Géologie
SOUBRAND Marilyne	Géologie, Sciences du sol, Compréhension-quantification de la mobilité des micro-polluants dans les sols et leurs impacts environnementaux et sanitaires
SOULIER Laurent	Mégafaune marine, Poissons marins et estuariens, benthos habitats rocheux
TOISON Bruno	Écologie du littoral, Aménagement du territoire, Restauration de milieux naturels
TOURNEUR Paul	Gestion des milieux, Aires protégées, Écologie forestière, Avifaune
VIRONDEAU Anthony	Ornithologie, Mammalogie, Écologie

Article 3 – Le mandat des membres du CSRPN est de 5 ans, renouvelable. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir selon les modalités prévues pour la nomination.

Article 4 – Les membres du CSRPN élisent en leur sein un président, éventuellement un ou plusieurs vices-présidents, et adoptent un règlement intérieur.

Article 5 – Le secrétariat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

La DREAL est assistée des services techniques du conseil régional pour toutes les questions proposées aux débats par celle-ci.

Article 6 – Les avis du CSRPN sont rendus publics sur le site internet de la DREAL.

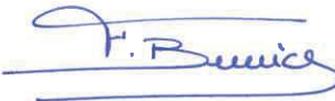
Article 7 – Les membres du CSRPN perçoivent une indemnité d'exercice et sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements dans les conditions fixées par la réglementation.

Article 8 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et notifié aux membres nommés.

Bordeaux, le - 1 JUIN 2022

La Préfète de région,



Fabienne BUCCIO

Annexe 2

Correspondants et délégués

NOM	Type	CSRPN= conseil scientifique	Dépt	Volontaires (possibilités d'être plusieurs)
Arjuzanx	RNN	OUI	40	Christian Arthur
Baie de l'Aiguillon	RNN		17	Michel Metais, Yann Davitoglu
Banc d'Arguin	RNN	OUI	33	Alexia Legeay, Michel Leconte, Lise Latry
Bocage des Antonins	RNR		79	Michel Métais
Courant d'Huchet	RNN	OUI	40	Christian Arthur
Dunes et Marais d'Hourtin	RNN	OUI	33	Alexia Legeay, Stephen Leroy
Errota Handia	RNR		64	Christian Arthur, Michel Leconte
Etang de Txouroumillas	RNR		64	Christian Arthur
Etang de Cousseau	RNN	OUI	33	Alexia Legeay, Lise Latry
Etang de la Mazière	RNN	OUI	47	Thérèse Campas
Etang des Landes	RNN	OUI	23	Anthony Virondeau Et Marion Rabiet
Etang noir	RNN	OUI	40	Christian Arthur
Frayère d'Alose	RNN	OUI	47	Yann Davitoglu, Thérèse Campas
Géologique de Saucats et La Brède	RNN	OUI	33	Eric Montes (Si géologue en plus), Stephen Leroy (Idem) [Jp Platel]
Projet Haut-Poitou	RNN		79-86	Frédéric Fy
Haute vallée de la Vézère	RNR		19	Laurent Chabrol
Ile Nouvelle	Opportunité RNN		33	Eric Montes
La Massonne	RNR		17	Bruno Toison
Les Sauvages	RNR		87	Karim Guerbaa
Lilleau des Niges	RNN		17	Yann Davitoglu
Marais d'Orx	RNN	OUI	40	Christian Arthur
Marais d'Yves	RNN		17	Yann Davitoglu
Marais de Bruges	RNN	OUI	33	Alexia Legeay, Stephen Leroy
Moëze-Oléron	RNN		17	Yann Davitoglu
Moulin de la ville	Projet RNR		47	
Pinail	RNN		86	Aurélien Jamoneau
Prés salés d'Arès et Lege Cap Ferret	RNN	OUI	33	Alexia Legeay, Lise Latry
Réseau des landes atlantiques (PNRPL)	RNR		87	Murielle Lencroz Et Olivier Nawrot
Rochechouart	RNN		16-87	Marilyne Soubrand, Jean-Pierre Sardin
Saint Cyr	RNR		86	Nicolas Cotrel
Tercis les bains	RNR		40	[Jp Platel]
Toarcien	RNN	OUI	79	Jean-Pierre Sardin
Tourbière de Passeben	Projet RNR		40	Michel Leconte
Tourbières des Duges	RNN	OUI	87	Alexis Lebreton
Vallée d'Ossau	RNN		64	Michel Leconte
Vallée de la Renaudie	RNR		16	Matthieu Dorfiac
Causses du Tournoisais	Projet RNR		47	Grégory Caze
Vandoire-Lizonne	Projet RNR		24	Pierre Lafon
Domaine de Peyssac	Projet RNR		24	Christian Arthur en attente remplacement
Vallée du Pressoir	Projet RNR		79	Frédéric Fy

Annexe 3

Liste des membres de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) de Nouvelle-Aquitaine

Validée le 29 juin 2017 puis actualisée le 15 décembre 2020 par le Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine		
	NOM	Spécialités
PC	Jean-Christophe AUDRU	Géologie générale
PC	Didier NÉRAUDEAU	Paléontologie-Géologie-Archéologie
PC	Jean-François TOURNEPICHE	Paléontologie-Préhistoire
PC	Gilbert FAURY	Géologie générale
PC	Patrick BRANGER	Sédimentologie-Biostratigraphie-Paléontologie
PC/AQ	Jean-Pierre PLATEL	Sédimentologie-Stratigraphie-Cartographie
PC	Didier PONCET	Géologie-Géomorphologie-Patrimoine géologique
PC	Géraldine GARCIA	Paléoherpétologie
PC	Patrice FERCHAUD	Paléontologie
PC	Pascal BOUTON	Géologie générale-Sédimentologie
LIM	Hubert BRIL	Pétrologie-Géologie de l'environnement
LIM	Patrice BRUNETON	Pétrologie-Exploration minière pour l'or et l'uranium
LIM	Guy CHANTEPIE	Patrimoine géologique
LIM	Jean-Pierre FLOC'H	Géologie du socle
LIM	Serge NENERT	Métallogénie-Minéralogie
LIM	Jacques PATUREAU	Minéralogie, spécialiste de l'histoire des mines anciennes.
LIM	François Xavier CHATENET	Minéralogie.
LIM	Ghislaine MERIC DE BELLEFON	Co-fondatrice de la Lithothèque du Limousin
LIM	Alexandra COURTIN	Minéralogie-cristallochimie environnementale
LIM	Christiane GADY	Géologie, Education au développement durable et à la Géologie
LIM	Maryline SOUBRAND	Géochimie des sols, science du sol
AQ	Laurent LONDEIX	Sédimentologie-Stratigraphie-Paléontologie - Bassin aquitain.
AQ	Yves HERVOUËT	Géologie pyrénéenne - Tectonique
AQ	Joseph CANEROT	Géologie pyrénéenne - Tectonique
AQ	Bruno CAHUZAC	Géologie pyrénéenne-Paléontologie-Stratigraphie - Bassin aquitain

Annexe 4

Liste des avis émis par la CSRPN

Numéro de décision CSRPN N-A	Intitulé	Sur proposition de	Origine de la demande	Catégorie	Date de validation y.c. vote électronique	Décision
2022-01	Validation ZNIEFF Aquitaine	CST-B	Etat	Inventaires	01/02/22	Favorable
2022-02	Travaux en RNN des Prés salés d'Arès : Changement de la passerelle	CST-B	Etat	Espaces protégés	01/02/22	Favorable sous conditions
2022-03	Plan de gestion de la RNN du Courant d'Huchet	CST-B	Etat	Espaces protégés	01/02/22	Favorable sous conditions
2022-04	DOCOB Marais-Poitevin	CST-P	Etat	Espaces protégés	08/02/22	Favorable sous conditions
2022-05	Travaux sur sentier littoral RNN Moëze-Oléron	CST-P	Etat	Espaces protégés	08/02/22	Favorable sous conditions
2022-06	Validation ZNIEFF Poitou-Charentes	CST-P	Etat	Inventaires	08/02/22	Divers
2022-07	Plan de gestion de la RNN de l'astroblème de Rochechouart	CST-L	Etat	Espaces protégés	01/03/22	Favorable sous conditions
2022-08	Validation ZNIEFF Limousin	CST-L	Etat	Inventaires	01/03/22	Favorable
2022-09	Parcs photovoltaïques et biodiversité	CSRPN	Auto-Saisine	Aménagement	10/03/22	Défavorable
2022-10	Essences forestières	CSRPN	Auto-Saisine	Aménagement	10/03/22	Défavorable
2022-11	Révision de la zone d'implantation ostréicole – RNN du banc d'Arguin	CST-B	Etat	Espaces protégés	05/04/22	Défavorable
2022-12	Création d'un APPB en faveur des chiroptères- St Martin de Seignanx	CST-B	Etat	Espaces protégés	05/04/22	Favorable avec remarques
2022-13	Validation ZNIEFF Aquitaine	CST-B	Etat	Inventaires	05/04/22	Divers
2022-14	Plan de gestion de la RNN Toarcien	CST-P	Etat	Espaces protégés	14/04/22	Favorable
2022-15	Plan de gestion de la RNN de Lilleau des Niges	CST-P	Etat	Espaces protégés	14/04/22	Favorable
2022-16	Manifestations sportives dans la RNR de la Renaudie	CST-P	Région	Espaces protégés	14/04/22	Favorable sous conditions
2022-17	Validation ZNIEFF Poitou-Charentes	CST-P	Etat	Inventaires	09/06/22	Divers
2022-18	Extension du site des abîmes de la Fage	vote élec.	Etat	Espaces protégés	02/06/22	Favorable
2022-19	Feuille de route pollinisateurs	CSRPN	Etat	Conservation	17/05/22	Favorable avec rmq
2022-20	Renouvellement agrément du CEN NA	CSRPN	Région/Etat		17/05/22	Favorable avec rmq
2022-21	SRB : stratégie d'actions et tableau de bord	CSRPN	Région	Référentiels	17/05/22	Favorable avec rmq
2022-22	Stratégie régionale EEE	CSRPN	Etat	Référentiels	17/05/22	Favorable avec rmq
2022-23	Note ERC – Odontite de Jaubert	CSRPN	Etat	Aménagement	17/05/22	Favorable
2022-24	Plan de gestion de la RNN du Marais d'Orx	CST-B	Etat	Espaces protégés	31/05/22	Favorable avec rmq
2022-25	Travaux en RNN des Prés salés d'Arès : Effacement du barrage de déviation du canal des Etangs	CST-B	Etat	Espaces protégés	31/05/22	Favorable sous conditions
2022-26	Validation ZNIEFF Aquitaine	CST-B	Etat	Inventaires	31/05/22	Favorable
2022-27	Examen manifestation « Veilleurs de vent » dans la RNR de la Massonne (17)	CST-P	Région	Espaces protégés	09/06/22	Favorable
2022-28	Validation ZNIEFF Poitou-Charentes	CST-P	Etat	Inventaires	09/06/22	Divers
2022-29	Examen de la grille de bioévaluation des RNR	vote élec.	Région	Espaces protégés	22/07/22	Favorable avec rmq
2022-30	Plan de gestion de la RNN de la Tourbière des Dauges et de la RNR des Sauvages	CST-L	Etat/Région	Espaces protégés	22/09/22	Favorable avec rmq
2022-31	Validation ZNIEFF Limousin	CST-L	Etat	Inventaires	22/09/22	Favorable
2022-32	Réintroduction de coléoptères corpophages dans la RNN de l'Etang de Cousseau	CST-B	Etat	Espaces protégés	27/09/22	Favorable avec rmq
2022-33	Plan de gestion de la RNR de la Renaudie (16)	CST-P	Région	Espaces protégés	04/10/22	Favorable avec rmq
2022-34	Avis d'opportunité de création de la RNR Vallée du Pressoir (79)	CST-P	Région	Espaces protégés	04/10/22	Favorable avec rmq
2022-35	Validation ZNIEFF Poitou-Charentes	CST-P	Etat	Inventaires	04/10/22	Divers
2022-36	Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes	CSRPN	Etat	EEE	18/10/22	Favorable avec rmq
2022-37	Plan de gestion de la RNN du Banc d'Arguin	CST-B	Etat	Espaces protégés	15/11/22	Favorable sous conditions
2022-38	Opportunité de création de la RNR du Domaine de Peyssac	CST-B	Région	Espaces protégés	15/11/22	Favorable sous conditions
2022-39	Fiches INPG	CST-B	Etat	Inventaires	15/11/22	Favorable
2022-40	Travaux en RNN du Courant d'Huchet : Accès aux travaux du barrage de la Nasse	CST-B	Etat	Espaces protégés	15/11/22	Favorable sous conditions
2022-41	Création APPB Grotte à chiroptères	CST-B	Etat	Espaces protégés	15/11/22	Favorable avec rmq
2022-42	Fiches INPG	CST-L	Etat	Inventaires	01/12/22	Favorable
2022-43	Validation ZNIEFF Limousin	CST-L	Etat	Inventaires	01/12/22	Favorable
2022-44	Avis d'opportunité de création de la RNN Haut-Poitou (79 - 86)	CST-P	Etat	Espaces protégés	06/12/22	Favorable

Annexe 5

Avis rendus par le CSRPN sur les demandes de dérogation espèces protégées en 2022

Type	Nom du projet	Porteur de projet	Localisation	Dpt	But	N°ONAGRE	Date retour avis
Urbanisation	Déconstruction de l'entreprise STAR	EPF Nouvelle-aquitaine	Châtellerauld	86	Aménagement Cas 2	2021-12-39x-0137	05/01/22
Urbanisation	Destruction de nids d'hirondelles rustiques	Mairie	Andernos-les-Bains	33	Aménagement Cas 2	2020-00578-040-002	13/01/22
Urbanisation	Parc économique de Rorthais	SOREPRIM	Mauléon	79	Aménagement Cas 3	2021-11-14d-01165	14/01/22
Retenue	Rehausse de la retenue de la Ganne	Syndicat mixte EPIDROPT	Rayet, Tourliac et Rampieux	24, 47	Aménagement Cas 3	2021-07-14f-00755	14/01/22
Défrichement	Destruction d'un nid de Cigogne blanche	Collin Michel	Le Vanneau Irleau	79	Aménagement Cas 2	2022-01-24x-00023	14/01/22
Capture/ Relâcher	Capture-marquage-recapture de Cistude d'Europe	Parc ornithologique du Teich	Le Teich	33	Scientifique	2021-12-34x-01498	28/01/22
Urbanisation	Destruction de 40 nids d'Hirondelle de Fenêtre	EHPAD La Maison de Gouts	Gouts	24	Aménagement Cas 2	2021-11-33x-01222	04/02/22
Urbanisation	Destruction de 6 nids d'Hirondelle de fenêtre	groupe IMMO Mousquetaires	Bergerac	24	Aménagement Cas 2	2021-01211-030-001	04/02/22
Carrière	Extension de la carrière le « Pas de chez Chauvin	ETATP PICOULET Michel	Montpellier de Médillan	17	Aménagement Cas 3	2021-12-40x-01372	08/02/22
Urbanisation	Construction d'un magasin U Express	SAS Probius	Buisson de Cadouin	24	Aménagement Cas 3	2021-11-14e-01175	10/02/22
Urbanisation	Extension du parc d'activités Créavallée « Petite Borie »	Communauté d'agglomération Grand Périgueux	Périgueux	24	Aménagement Cas 3	2021-12-14e-01405	10/02/22
Urbanisation	Déconstruction partielle d'une ancienne coopérative agricole – destruction de nids d'hirondelle	EPF Nouvelle-aquitaine	Chauvigny	86	Aménagement Cas 2	2022-01-39x-00014	12/02/22
Prélèvement	Étude des contaminants chimiques sur la Zoostère marine	PNM Bassin d'Arcachon	Bassin d'Arcachon	33	Scientifique	2022-02-17-00258	27/02/22
Ligne ferroviaire	Voix ferrée Ychoux	Région Nouvelle-Aquitaine	Ychoux	40	Aménagement Cas 3	2022-01-13b-00066	03/03/22
Capture/ Relâcher	Capture de Lézards	INRAE (Audrey Bourdin)	Gironde	33	Scientifique	2022-03-20x-00391	24/03/22
Urbanisation	Extension du parc du Futuroscope – destruction d'habitat	Parc du Futuroscope	Jaunay Marigny	86	Aménagement Cas 2	2022-02-14g-00259	01/04/22
Capture/ Relâcher	Capture Graphodère à deux lignes OFB	OFB	Gironde et Landes	33, 40	Scientifique	2022-03-21x-00438	11/04/22
Photovoltaïque	Centrale photovoltaïque au sol	VALECO	Dondas	47	Aménagement Cas 3	2022-02-13d-00296	13/04/22
Canalisation	Construction de la canalisation DN250 Ludon-Médoc	Société TEREKA	Ludon-Médoc, Blanquefort	33	Aménagement Cas 3	2022-02-35x-00214	13/04/22

Capture/ Relâcher	Pose de balises GPS sur Cistudes d'Europe	CEN Nouvelle-Aquitaine	RNR Chourroumi llas	64	Scientifique	2022-04-21x-00561	03/05/22
Urbanisation	Construction d'un four à technologie oxygène	OI France SAS	Vayres	33	Aménagement Cas 3	2022-03-14d-00411	06/05/22
Urbanisation	Amphithéâtre de Saintes	Mairie de Saintes	Saintes	17	Aménagement Cas 3	2021-12-33x-01495	10/05/22
Carrière	Extension d'une carrière de roche massive	SA Calcaires et diorite du Périgord	Lanouaille, Dussac	24	Aménagement Cas 3	2022-03-14a-00428	10/05/22
Renaturation milieux	Programme de curage 2022 du Marais de Brouage	AFP	Brouage	17	Aménagement Cas 3	2022-04-13g-00599	23/05/22
Urbanisation	Lotissement "chemin du Four à chaux"	Société Erilia	Taillan-Médoc	33	Aménagement Cas 3	2022-04-29x-00531	13/06/22
Méthaniseur	Construction d'une unité de méthanisation	CVE Port de Bordeaux	Ambarès-et-Lagrave, Bassens-en-Gironde	33	Aménagement Cas 3	2022-04-13d-00563	14/06/22
Photovoltaïque	Centrale photovoltaïque au sol	Société Enerparc	Nicole	47	Aménagement Cas 3	2022-04-13d-01065	14/06/22
Capture/ Relâcher	Capture et perturbations intentionnelles	Linda Pouchard (commune de Saint-Loubès)	Saint-Loubès	33	Scientifique	2022-06-21x-00736	30/06/22
Electricité	Travaux sur les lignes aériennes Cantegrit-Morcenx-Labouheyre	RTE	Morcenx	40	Aménagement Cas 3	2022-06-13f-00704	29/07/22
Urbanisation	Construction d'une nouvelle STEU – EMMA	Syndicat mixte Eaux Marensin Maremne Adour	Orx	40	Aménagement Cas 3	2022-06-13g-00713	29/07/22
Urbanisation	Réhabilitation locaux mairie	Mairie de Verneuil-sur-Vienne	Verneuil-sur-Vienne	87	Aménagement Cas 2	2022-00749-011-001	tacite
Urbanisation	Projet d'entrepôt Lidl	LIDL	Pardies, Besingrand	64	Aménagement Cas 3	2022-05-14e-00672	26/08/22
Urbanisation	Lotissement « le hameau du gemmeur »	Société européenne Immobilière de Participation	Gastes	40	Aménagement Cas 3	2022-07-29x-00844	26/08/22
Transport	Démolition et reconstruction du pont de Sorde-l'Abbaye	Conseil départemental des Landes	Sorde-l'Abbaye	40	Aménagement Cas 3	2022-08-13a-00869	26/08/22
Autre scientifique	Récolte de graines d'Angelica heterocarpa Univ. Bordeaux	Université Bordeaux	Dordogne et Gironde	24, 33	Scientifique	2022-09-20x-00960	15/09/22
Urbanisation	Construction d'un immeuble de bureaux quartier Cracovie	Capelli Immobilier	Bordeaux	33	Aménagement Cas 3	2022-08-39x-00868	20/09/22
Urbanisation	Opération d'aménagement de la ZAC Garonne-Eiffel-Quartier Souys	EPA Bordeaux Euratlantique	Bordeaux, Floirac	33	Aménagement Cas 3	2019-05-30x-00647	20/09/22

Photovoltaïque	Centrale photovoltaïque au sol "Terreneuve"	VALECO	Durance	47	Aménagement Cas 3	2022-07-13d-00815	13/10/22
Carrière	Extension de la carrière de roche massive (2 nd avis)	SA Calcaires et Diorite du Périgord	Lanouaille, Dussac	24	Aménagement Cas 3	2022-03-14a-00428	13/10/22
Transport	Transport et analyse échantillons Tortue Caouane morte	Aquarium La Rochelle	La Rochelle	17	Scientifique	2022-09-17-01028	tacite
Urbanisation	Destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre	EPF Nouvelle-aquitaine	Bergerac	24	Aménagement Cas 2	2022-10-33x-01058	tacite
Urbanisation	Destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre	EPF Nouvelle-aquitaine	Marsac-sur-l'isle	24	Aménagement Cas 2	2022-09-33x-01022	tacite
Urbanisation	Création du lotissement Voie romaine	Bouygues Immobilier	Saint-Vincent-de-Tyrosse	40	Aménagement Cas 3	2022-05-39x-00657	22/11/22
Route	Surlargeur A62 barrière de péage	ASF	Saint-Selve	33	Aménagement Cas 3	2022-10-13a-01083	29/11/22
Urbanisation	Extension de bâtiments sur le site de Dassault	Dassault Aviation	Martignac-sur-Jalle	33	Aménagement Cas 3	2020-09-18-00820	29/11/22
Protection Risques naturels	Démolition de l'immeuble « Le Signal » et renaturation de la dune	Communauté de Communes Médoc Atlantique	Soulac-sur-Mer	33	Aménagement Cas 3	2022-10-24x-01054	29/11/22
Capture/ Relâcher	Capture et détention temporaire de Grenouille verte CNRS	CNRS CEBC	17, 79		Scientifique	2022-11-20x-01174	09/12/22
Urbanisation	Construction de logements sociaux	SARL Le Jardin des Hêtres	Saint-Palais-sur-Mer	17	Aménagement Cas 3	2021-05-13d-00539	14/12/22
Urbanisation	Projet de restauration de l'amphithéâtre gallo-romain (2 nd avis)	Commune de Saintes	Saintes	17	Aménagement Cas 3	2021-12-33x-01495	14/12/22
Perturbation intentionnelle	Enlèvement d'arbres sur le lac de Biron-Orthez (64) - régularisation de la situation administrative	Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO)	Biron, Orthez	64	Aménagement Cas 3	2022-09-14g-00981	14/12/22
Urbanisation	Construction d'un nouveau collège	Bordeaux Métropole et Département de la Gironde	Mérignac	33	Aménagement Cas 3	2022-10-13h-01085	14/12/22
Urbanisation	Destruction de 4 nids d'Hirondelles Port de Rochefort	Syndicat mixte du port de commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	Rochefort, Tonnay-Charente	17	Aménagement Cas 2	2022-01172-010-001	15/12/22
Urbanisation	Capture-relâcher immédiat d'amphibiens protégés - Aire de service	Expandika	Bressuire	79	Aménagement Cas 2	2022-11-39x-01192	29/12/22